

2. le versement d'une pension ou d'un capital à l'épaveur
de et aux enfants à charge, et de la compétence technique

RECOMMANDE en outre recommandable d'exiger des correspondants étrangers,
que ces prestations soient financées par des contributions assien-
sées, d'une part par les employeurs, d'autre part, par le personnel
sonnel d'information lui-même et éventuellement par des contribu-
tions de l'Etat de leur profession et qui se seront signalés
par la valeur de Résolution N° 38, notamment dans le domaine

CONSIDERANT l'importance de caractère international et de leur
que le problème de la liberté de l'information; en ce qui concerne
cerne la réception et la transmission de nouvelles vérifiées
et objectives, est étroitement lié aux conditions économiques
dans lesquelles travaillent les journalistes professionnels,

LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

RECOMMANDE un code d'honneur international des journalistes
que dans tous les Etats membres et les Etats non-membres de l'Or-
ganisation des Nations Unies, on examine s'il est possible de
d'assurer, au moyen de libres négociations entre employeurs et ce
salariés, ou si, cela est nécessaire, par des dispositions lé-
gales, la protection du personnel de presse qui doit être
grande partie de ses ressources de la recherche et de la diffu-
sion d'informations ou d'opinions et qu'il travaille pour des pu-
blications quotidiennes ou périodiques, des agences d'informa-
tion, les services d'information, les organismes de communication
ou les entreprises cinématographiques.

LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION
RECOMMANDE

1. que la question de l'établissement d'un code d'honneur
international des journalistes et autres membres des entreprises
d'information ainsi que l'étude de la possibilité de créer un
tribunal d'honneur international soient renvoyées à la Sous-Com-
mission de la liberté de l'information et de la presse;

2. que la Sous-Commission étudie également, à cette occa-
sion, le projet de Convention, qui a été présenté par les déléga-